

MODÈLE DE NOTE D'ORIENTATION DU SPARC

POLICY BRIEFS MUST BE NO LONGER THAN 6 WORD PAGES OR 2,000–4,000 WORDS.

Intitulé : Garantir la sécurité foncière des populations pastorales

Sous-titre : Évaluer et renforcer la sécurité foncière des populations pastorales pour assurer la résilience des moyens de subsistance et la santé des terres de parcours

DATE : XX NOVEMBRE 2025

Ian Langdown, Natasha Maru, Danique de Ronde, Anna Locke et Eva Hershaw

COVER IMAGE

Please provide a high-resolution cover image in jpeg format, along with a caption and the name of the photographer who took the photo. Consent to use the photo should be obtained beforehand. Please consult the SPARC photo guidelines [here](#). If you cannot find an image, the communications team will be able to support in finding one.

Messages principaux (max. 5)

1. Garantir les droits fonciers des 500 millions d'éleveurs pastoraux du monde, en leur assurant à la fois l'accès aux terres dans différents paysages et territoires et leur utilisation, est essentiel pour la résilience des moyens de subsistance, la paix et la gestion durable des terres.
2. Les pouvoirs publics peuvent renforcer la sécurité des droits fonciers des populations pastorales en élaborant et en mettant en œuvre des jeux d'indicateurs dans le cadre d'un processus inclusif afin de refléter leur utilisation collective, souple et saisonnière des terres, régie à la fois par des systèmes statutaires et coutumiers.
3. Le renforcement et l'appui à l'utilisation pastorale des terres exigent des indicateurs tenant compte des trois dimensions de la sécurité des droits fonciers : *de jure* (reconnaissance et protection juridiques) ; *de facto* (la façon dont les droits sont pratiqués, vécus et reconnus dans la réalité dans le cadre des relations sociales,

Funded by



politiques et économiques) ; et perception (la confiance qu'ont les titulaires de droits dans leur sécurité foncière).

4. Les pouvoirs publics et la société civile peuvent profiter de la reconnaissance croissante dont jouit la contribution des populations pastorales à la gestion durable des terres, grâce à l'Année internationale des parcours et des pasteurs 2026 et à la 17^e Conférence des parties (COP17) de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD), pour intégrer ces indicateurs dans tous les cadres de suivi et renforcer ainsi la sécurité des droits fonciers des éleveurs pastoraux.

Introduction

Environ 500 millions d'éleveurs pastoraux (McGahey *et al.*, 2014) gèrent et protègent les terres de parcours sur 45 % de la superficie terrestre (ILRI *et al.*, 2021). La sécurité des droits fonciers de ces populations doit impérativement être garantie pour assurer des moyens de subsistance durables et résilients, et contribuer à la santé des terres de parcours, à l'atténuation des conflits et au bien-être communautaire (Lind *et al.*, 2020).

Pourtant, le degré de sécurité foncière dont jouissent les pasteurs demeure méconnu. Les cadres de suivi nationaux et internationaux ne contiennent pas de données significatives sur leur sécurité foncière. De plus, les données disponibles sur la sécurité foncière ne reflètent que rarement les besoins complexes, diversifiés et spécifiques de ces populations en matière de régimes fonciers. Cela nuit à la possibilité de renforcer leur sécurité foncière et d'en récolter les fruits pour les communautés pastorales et les économies et les sociétés dans lesquelles elles opèrent.

La présente note d'orientation comble cette lacune en identifiant les principales caractéristiques des régimes fonciers pastoraux et de l'utilisation des terres par les pasteurs, en soulignant ce qu'il convient de faire pour garantir des droits sûrs à ces personnes et en traduisant ces mesures en une proposition de jeu d'indicateurs destiné à mesurer la situation actuelle de la sécurité des droits fonciers et sa progression. Elle est l'aboutissement d'un travail en deux phases :

- La **phase 1**, menée en 2022-2023 par l'Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI) et soutenue par l'initiative Prindex, a identifié les caractéristiques de systèmes fonciers fonctionnels en menant des études approfondies des communautés pastorales au Kenya, au Soudan et au Burkina Faso.
- La **phase 2**, menée en 2024-2025 par la Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC) et l'initiative Prindex, a développé des indicateurs mondiaux dans le cadre d'un processus structuré et participatif mené en collaboration avec des représentants des populations pastorales du monde entier et des spécialistes des droits fonciers et du développement pastoral. Les participants ont contribué à la définition des concepts clés et des caractéristiques des régimes/systèmes pastoraux, ainsi que du niveau de ventilation des indicateurs et des questions méthodologiques, de façon à garantir que les indicateurs soient applicables à différents pays et régions.

Cette note s'accompagne d'un rapport technique ([link](#)), qui explique les indicateurs plus en détail, notamment les unités d'analyse, les modalités de déclaration, les méthodes d'évaluation et les sources de données, ainsi que les niveaux de ventilation.

Les indicateurs actuels ne reflètent pas la réalité des populations pastorales

Si les indicateurs mondiaux reconnaissent le caractère central de la sécurité des droits fonciers pour de nombreux objectifs de développement, la façon dont ils la mesurent ne correspond pas à la façon dont les populations pastorales utilisent et gèrent les terres. Les indicateurs fonciers existants, comme l'ODD 1.4.2, ont tendance à se concentrer sur les droits des individus ou des ménages sur des parcelles de terre délimitées et fixes attestés par des documents légalement reconnus.

Par opposition, l'utilisation pastorale des terres est souvent collective, souple et saisonnière, et régie par un ensemble de systèmes de gouvernance statutaires et coutumiers (Cleaver, 2012 ; Tsering, 2024) qui répondent à des conditions environnementales très fluctuantes, variables et imprévisibles (Behnke, 2018 ; Scoones, 1995). Les pasteurs utilisent souvent les terres en collectivité et grâce à la mise en commun du bétail et des terres à travers différents paysages ; ils se déplacent d'un paysage et d'un territoire à l'autre qu'ils partagent souvent avec d'autres utilisateurs, et qui sont régis par des droits privés et collectifs qui se chevauchent (Robinson, 2019). Les terres de parcours partagées, les réserves de saison sèche, les terres cultivables et les pistes à bétail en sont de bons exemples.

Les droits que détiennent les populations pastorales pour accéder aux terres, les utiliser et les gérer doivent donc couvrir différents emplacements et moments. Les individus et les communautés sont susceptibles de n'accéder aux terres que pour des périodes et durées spécifiques, comme certaines saisons, par exemple. L'accès et l'utilisation sont souvent accordés sur la base de l'appartenance à un groupe, du statut social et d'un système complexe de négociations et de réciprocité (Davies *et al.*, 2016).

Encadré 2 : Quels droits importent pour les pasteurs ?

Parmi l'ensemble de droits, les pasteurs dépendent des droits d'accès, d'utilisation et de prélèvement des ressources en lien avec les pâturages pastoraux et pistes à bétail. Ces droits déterminent si les éleveurs peuvent atteindre et utiliser les pâturages et sources d'eau qui assurent la survie de leurs troupeaux. D'autres droits, comme l'exclusion d'autrui, la gestion des ressources et l'aliénation (vente ou location), peuvent aussi exister, mais ils s'appliquent moins systématiquement aux contextes pastoraux.

Compte tenu de ces caractéristiques, la recherche de la sécurité des droits fonciers pastoraux fondée sur des cadres de propriété privée peut être contreproductive et encourager des politiques comme la délivrance de titres individuels, la construction de

Encadré 1 (or call-out text) : Définition des populations pastorales

Nous avons défini les **populations pastorales** comme les personnes qui pratiquent le pastoralisme pour leur subsistance et comme une forme de développement et d'utilisation des terres. Le pastoralisme est un système d'élevage extensif qui repose sur le pâturage libre sur des terres partagées et utilisées collectivement. Cela implique souvent la pratique de la mobilité ou de la transhumance en réponse à des conditions environnementales variables.

clôtures ou la création de subdivisions (Fernandez-Gimenez, 2002) pour obtenir de meilleurs résultats selon les indicateurs établis. Ces approches affaiblissent la sécurité foncière des communautés pastorales dans les systèmes qui dépendent d'un accès et d'une mobilité partagés, et entraînent des résultats nuisant aux économies et aux environnements pastoraux, en augmentant la dégradation écologique et les conflits entre usagers, en réduisant la capacité d'adaptation aux sécheresses des communautés et en sapant les droits des usagers secondaires.

Les indicateurs adaptés aux niveaux mondial, régional et national, qui reflètent la nature des régimes fonciers des pasteurs et les moteurs de leur sécurité foncière, peuvent servir de base solide pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques et des programmes. Les données qui identifient les lacunes dans les cadres juridiques qui entravent les modes d'utilisation et d'accès à la terre des éleveurs pastoraux, les défis liés à la mise en œuvre efficace de ces cadres et le sentiment de sécurité des pasteurs qui en résulte peuvent mettre en évidence des domaines spécifiques de réforme visant à renforcer leur sécurité foncière. Les pouvoirs publics peuvent utiliser les indicateurs fondés sur ces données pour **suivre** les avancées vers une sécurité des droits fonciers dans le contexte des cadres nationaux et mondiaux **et communiquer** dessus. La société civile peut aussi utiliser les indicateurs et les données qui les sous-tendent pour **s'assurer que les pouvoirs publics rendent des comptes** vis-à-vis de leurs engagements en matière de droits fonciers.

Comblar les lacunes en matière de compréhension et de mesure de la sécurité des droits fonciers pastoraux

Cette note d'orientation propose un ensemble d'indicateurs pour évaluer le niveau de sécurité foncière des terres pastorales et ses moteurs pour les pâturages et les pistes à bétail dans de nombreux contextes. Trois dimensions interconnectées de la sécurité des droits fonciers (Feyertag *et al.*, 2021 ; Sjaastad et Bromley, 2000 ; Van Gelder, 2010) forment la base pour les indicateurs proposés, combinant une évaluation des lois formelles, des pratiques locales et des perceptions subjectives :

- **La sécurité des droits fonciers de jure** : la façon dont les droits sont définis et protégés par la loi ;
- **La sécurité des droits fonciers de facto** : la façon dont les droits sont mis en pratique, vécus et reconnus par autrui sur le terrain ;
- **La sécurité des droits fonciers perçue** : la façon dont les titulaires de droits évaluent ou ressentent subjectivement le niveau de sécurité de leurs droits, ce qui influence la façon dont les personnes utilisent et gèrent leurs terres.

Ces dimensions ont été traduites en huit indicateurs centraux (voir le Tableau 1) adaptés aux caractéristiques spécifiques des systèmes fonciers pastoraux :

- **Quatre indicateurs de jure** (DJ1-DJ4) évaluent les aspects juridiques formels des droits pastoraux, et examinent :
 - Si l'accès des populations pastorales aux pâturages et aux pistes à bétail est **reconnu par la loi** ;
 - L'existence d'exigences en matière de **consentement préalable, libre et éclairé** ;
 - Le **degré de reconnaissance formelle** des pâturages et pistes à bétail ;

- L'**adéquation des règles formelles locales** qui régissent l'utilisation pastorale des terres et influent sur la sécurité des droits fonciers.
- **Trois indicateurs *de facto* (DF1-DF3)** montrent comment les systèmes fonciers fonctionnent dans la pratique. Cela s'explique par des facteurs sociaux, économiques et institutionnels, dont :
 - La **cohésion sociale au sein des communautés pastorales** : le degré de solidarité interne et de soutien social au sein des groupes pastoraux, qui permet aux communautés de gérer leurs ressources plus efficacement, de résoudre les conflits et d'adopter une position commune dans les négociations avec d'autres utilisateurs de la terre et avec les pouvoirs publics.
 - Les **rapports avec les autres utilisateurs de la terre** : des relations cordiales avec d'autres utilisateurs de la terre dans les zones chevauchantes et voisines facilitent l'accessibilité et l'utilisation des pâturages et pistes à bétail par les pasteurs, et assurent un soutien éventuel si leurs droits sont menacés.
 - Le fonctionnement des **normes informelles et systèmes coutumiers** qui régissent l'accessibilité et l'utilisation des ressources.
- **Un indicateur de *perception* (P1)** mesure directement les évaluations subjectives des éleveurs pastoraux concernant la sécurité de leurs droits fonciers, et complète les perspectives juridiques et pratiques par l'expérience vécue. Ceci est affecté par les risques d'empiètement, d'expropriation ou de conflit concernant l'utilisation ou l'accessibilité des terres dans un avenir proche.

TABEAU 1 : SYNTHÈSE DES INDICATEURS SUR LES RÉGIMES FONCIERS PASTORAUX

Indicateur	Source de données	Ventilation
<i>De jure</i>		
DJ1 : Reconnaissance formelle du droit des populations pastorales d'accéder aux pâturages et pistes à bétail et de les utiliser	Examen de la législation par des spécialistes	• Domicile/hôte
DJ2 : Exigence juridique d'un consentement préalable, libre et éclairé avant toute approbation d'une loi, d'une politique ou d'un projet touchant les pâturages ou pistes à bétail reconnus officiellement	Examen de la législation par des spécialistes	• Domicile/hôte
	DJ3a : Examen par	• Domicile/hôte

Funded by



DJ3 : Degré de reconnaissance formelle des pâturages et pistes à bétail des populations pastorales	des spécialistes, GD, EIC		
	DJ3b : Entretiens individuels	• Domicile/hôte • Richesse	• Genre • Âge
DJ4 : Présence, adéquation, conformité, application et adaptabilité des règles formelles locales applicables à l'accès et à l'utilisation des pâturages et pistes à bétail pastoraux	DJ4a : Examen par des spécialistes, GD, EIC	• Domicile/hôte	
	DJ4b : Entretiens individuels	• Domicile/hôte • Richesse	• Genre • Âge
De facto			
DF1 : État et évolution de la cohésion sociale au sein des groupes et communautés pastoraux	DF1a : GD, EIC	• Domicile/hôte	
	DF1b : Entretiens individuels	• Domicile/hôte • Richesse	• Genre • Âge
DF2 : État et évolution des relations entre pasteurs et autres utilisateurs de la terre	DF2a : GD, EIC	• Domicile/hôte	
	DF2b : Entretiens individuels	• Domicile/hôte • Richesse	• Genre • Âge
DF3 : Présence, adéquation, conformité, application et adaptabilité des normes informelles et des systèmes coutumiers locaux applicables à l'accès et à l'utilisation des pâturages et pistes à bétail pastoraux	DF3a : Examen par des spécialistes, GD, EIC	• Domicile/hôte	
	DF3b : Entretiens individuels	• Domicile/hôte • Richesse	• Genre • Âge
Perceptions			
P1 : Perception de la sécurité des droits fonciers sur les pâturages et pistes à bétail pastoraux et raisons de l'insécurité	Entretiens individuels	• Domicile/hôte • Richesse	• Genre • Âge

Notes :

1. Abréviations : DJ = Indicateurs *de jure* ; DF = Indicateurs *de facto* ; P = Indicateur de perception de la sécurité des droits fonciers ; GD = Groupes de discussion ; EIC = Entretiens avec des informateurs clés
2. Ventilation : Domicile/hôte = Communautés pastorales pour qui le pays sert de domicile ou d'hôte ; Richesse = Niveau de richesse/Situation économique

Et maintenant ?

Grâce aux données et indicateurs qui montrent la réalité des régimes fonciers et d'utilisation des terres des communautés pastorales, les pouvoirs publics, les partenaires de développement et la société civile peuvent mettre en place des politiques et programmes qui traitent les facteurs d'insécurité foncière dans ces communautés. Mais ceci n'est que le

début. Si les indicateurs ont été développés en collaboration et reflètent les avis de spécialistes dans différents contextes et selon différentes priorités, ils doivent encore être testés dans différents contextes pastoraux pour perfectionner la méthodologie, valider leur formulation spécifique et développer des instruments et directives en matière de collecte des données. Les travaux menés dans le cadre de l'initiative LANDex de l'ILC fournissent une opportunité immédiate de développer et tester des indicateurs dans le cycle de données 2025 mis en œuvre avec ses Coalitions nationales pour l'accès à la terre dirigées par ses membres.

L'année 2026 sera une occasion unique d'attirer l'attention sur la sécurité des droits fonciers pastoraux, d'améliorer l'adoption des indicateurs proposés et de les intégrer dans des cadres de suivi existants. La COP17 de la CLD et l'Année internationale des parcours et des pasteurs 2026 sont toutes deux dirigées par la Mongolie, un pays où le pastoralisme est la colonne vertébrale du secteur agricole. Le cycle de données 2025 de LANDex a récemment démarré en Mongolie, où l'ILC travaille en étroite collaboration avec les pouvoirs publics pour préparer la COP17 de la CLD, ouvrant ainsi des perspectives concrètes pour la mise à l'essai et l'adoption des indicateurs.

Références bibliographiques

Behnke, R. (2018). « Open access and the sovereign commons: A political ecology of pastoral land tenure ». *Land Use Policy*, 76, 708-718.

Cleaver, F. (2012). *Development through bricolage: Rethinking institutions for natural resource management*. Routledge.

Fernández-Giménez, M. E. (2002). « Spatial and social boundaries and the paradox of pastoral land tenure: A case study from postsocialist Mongolia ». *Human Ecology*, 30, 49–78. <https://doi.org/10.1023/A:1014562913014>

Feyertag, J., Childress, M., Langdown, I., Locke, A. et Nizalov, D. (2021). « How does gender affect the perceived security of land and property rights? Evidence from 33 countries ». *Land Use Policy*, 104, 105299. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2021.105299>

ILRI, UICN, FAO, WWF, PNUE et ILC. (2021). *Rangelands Atlas*. Nairobi, Kenya : ILRI.

Lind, J., Okenwa, D. et Scoones, I. (2020). « The Politics of Land, Resources & Investment in Eastern Africa's Pastoral Drylands », in Lind, J., Okenwa, D. et Scoones, I. (dir.), *Land Investment & Politics: Reconfiguring Eastern Africa's Pastoral Drylands*, Suffolk : James Curry.

McGahey, D., Davies, J., Hagelberg, N. et Ouedraogo, R. (2014). « Pastoralism and the green economy: a natural nexus? » Nairobi, UICN et PNUE (disponible à l'adresse http://cmsdata.iucn.org/downloads/wisp_green_economy_book.pdf).

Funded by



Robinson, L. W. (2019). « Open property and complex mosaics: Variants in tenure regimes across pastoralist social-ecological systems ». *International Journal of the Commons*, 13, 804. <https://doi.org/10.18352/ijc.903>

Scoones I. (1995) *Living with Uncertainty: New Directions in Pastoral Development in Africa*. Rugby : Practical Action Publishing.

Sjaastad, E. et Bromley, D. W. (2000). « The prejudices of property rights: On individualism, specificity, and security in property regimes ». *Development Policy Review*, 18, 365–389. <https://doi.org/10.1111/1467-7679.00117>

Tsering, P. (2024). « Hybrid rangeland governance: Connecting policies with practices in pastoral China ». *Area*, 56(3), e12955.

Van Gelder, J. L. (2010). « What tenure security? The case for a tripartite view ». *Land Use Policy*, 27, 449–456. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2009.06.008>

Remerciements

Please remember to include:

- **IMPORTANT: The following FCDO acknowledgement for all SPARC-funded publications at the start of the Acknowledgements:**
 - La présente note d'orientation est publiée dans le cadre du programme Soutenir le pastoralisme et l'agriculture durant les crises récurrentes et prolongées (SPARC), qui bénéficie du soutien du ministère britannique des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement (FCDO).
- who peer-reviewed this work and their affiliation
- who provided final sign off
- who copyedited, designed and proofread the work

À propos de SPARC

Les changements climatiques, les conflits armés, la fragilité environnementale et la faible gouvernance, ainsi que les impacts qu'ils ont sur les moyens de subsistance fondés sur les ressources naturelles, sont parmi les principaux moteurs des crises et de la pauvreté pour les communautés vivant dans les pays les plus vulnérables et les plus touchés par les conflits du monde.

SPARC cherche à produire des données probantes et à combler le manque de connaissances pour renforcer la résilience de millions d'éleveurs pastoraux, d'agropasteurs et d'agriculteurs dans ces communautés en Afrique subsaharienne et au Moyen-Orient.

Nous nous attachons à avoir un impact en utilisant la recherche et les données probantes pour développer des connaissances qui améliorent la façon dont le FCDO, les donateurs, les organisations non gouvernementales, les pouvoirs publics locaux et nationaux et la société civile peuvent aider ces communautés dans le contexte des changements climatiques.

© SPARC Knowledge 2025

Citation suggérée : [Nom de l'auteur dans ce format : Langdown, I., Nom de famille, Initiale.] [(Année)] [*Titre en italique*]. [Type de publication] Londres : SPARC Knowledge [(URL - Veuillez fournir le titre à l'équipe de communication qui pourra vous remettre l'URL)].

Cette publication est sous licence CC BY-NC-ND 4.0.

Les lecteurs sont encouragés à reproduire le contenu pour leurs propres publications, à condition qu'elles ne soient pas commercialisées. SPARC Knowledge demande une mention appropriée et une copie de la publication. Pour une utilisation en ligne, nous demandons aux lecteurs de créer un lien vers la ressource originale sur le site de SPARC Knowledge.

Les points de vue et opinions exprimés dans cette publication relèvent de la responsabilité de ses auteurs et ne doivent en aucun cas être attribués aux institutions auxquelles ils sont affiliés ou à SPARC Knowledge.

Avertissement : Ce document a été financé par l'aide britannique du gouvernement britannique ; toutefois, les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement les politiques officielles du gouvernement britannique.

Funded by

